



GLACES DE BOURBON rappelle Cônes x 6 Piton des Neiges vanille bourbon et coulis de Goyavier



- Noms des modèles ou références concernés : Cônes x 6 Piton des Neiges vanille bourbon et coulis de Goyavier
- Marque : PITON DES NEIGES
- GTIN 3760234440481 Lot 20301 Date de durabilité minimale 30/04/2022
GTIN 3760234440481 Lot 21091 Date de durabilité minimale 30/09/2022
GTIN 3760234440481 Lot 21120 Date de durabilité minimale 31/10/2022
- Conditionnements : Boîte de 6 cônes
- Température de conservation : **Produit à conserver au congélateur**
- Marque de salubrité : FR 974-16-021 CE
- Zone géographique de vente : Départements : REUNION (974)
- Distributeurs : CARREFOUR/INTERMARK/SYSTEM U/RUN MARKET/AUCHAN/LEADER PRICE/LECLERC/PCHR

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : Glaces de Bourbon procède au rappel de certains lots de produits, suite à la découverte d'oxyde d'éthylène, au-delà de la limite réglementaire, dans un ingrédient entrant dans la composition de sa crème glacée
- Risques encourus par le consommateur : Autres contaminants chimiques
- Description complémentaire du risque : Teneur en oxyde d'éthylène supérieure à la limite autorisée par la réglementation européenne dans la caroube entrant en très faible quantité dans la composition du coulis

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Détruire le produit.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **dimanche 15 août 2021**

CONTACT

- Numéro de contact : **0262919000**
- Informations complémentaires publiques : **Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service consommateur de Glaces de Bourbon (serviceconso@cilam.com)**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre